TNCDC
TABLE NATIONALE
DES CORPORATIONS DE
DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

UNE ANNÉE CHARNIÈRE POUR LA LUTTE À LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE

MÉMOIRE PRÉSENTÉ À MONSIEUR ERIC GIRARD, MINISTRE DES FINANCES, DANS LE CADRE DES CONSULTATIONS PRÉ-BUDGÉTAIRES

30 janvier 2023

TABLE DES MATIÈRES

QUI SOMMES-NOUS? 2

LA TABLE NATIONALE DES CORPORATIONS DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE (TNCDC) 2

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION 2

L'ACTION DES CDC DANS LES COMMUNAUTÉS 3

UNE ANNÉE CHARNIÈRE POUR LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE 4

FINANCER ADÉQUATEMENT LES GROUPES COMMUNAUTAIRES : UN MOYEN EFFICACE DE LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE 4

+ *POINT DE RUPTURE : BESOINS CRIANTS DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES AUTONOMES 4*
+ *L'IMPACT ÉCONOMIQUE STRUCTURANT DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE 5*
+ *LES RETOMBÉES DU REHAUSSEMENT DU FINANCEMENT À LA MISSION – L'EXEMPLE DES CDC 6*

FINANCER DES MESURES STRUCTURANTES AFIN DE LUTTER VÉRITABLEMENT CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE 8

+ *LA RESPONSABILITÉ PUBLIQUE 8*
+ *L'ACTION COLLECTIVE CONCERTÉE 9*

SOMMAIRE DE LA DEMANDE 11

RÉFÉRENCES 12

QUI SOMMES-NOUS?

La Table nationale des Corporations de développement communautaire (TNCDC)

La TNCDC est un réseau national ayant pour mission de regrouper les CDC du Québec et de les soutenir dans leurs objectifs. Elle promeut la place incontournable qu'occupe le mouvement communautaire autonome dans le développement local, et ce, dans une perspective de justice sociale ainsi que de développement global et durable de notre société. Elle est l'interlocutrice de la ministre de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire en matière de lutte à la pauvreté.

Le Conseil d'administration

PRÉSIDENT
Sébastien Guernon, CDC MRC de l'Assomption
VICE-PRÉSIDENT
Jonathan Roy, CDC de la Pointe – région Est de Montréal
TRÉSORIÈRE
Amélie Dubuc, CDC de Trois-Rivières
SECRÉTAIRE
Carole Boucher, CDC Amos

ADMINISTRATEUR
Diego Scalzo, CDC du Val-Saint-François
ADMINISTRATEUR
Simon Proulx, CDC des Maskoutains
ADMINISTRATRICE
Caroline Moreau, CDC Érable
DIRECTION GÉNÉRALE
Marie-Line Audet, TNCDC

L'ACTION DES CDC DANS LES COMMUNAUTÉS

Qu'est-ce qu'une Corporation de développement communautaire?

Une Corporation de développement communautaire (CDC) est un regroupement d'organisations communautaires qui œuvrent dans divers champs d'activités sur un territoire donné.

Elle a pour mission d'assurer la participation active et concertée des organismes membres au développement socioéconomique de leur milieu, dans l'optique d'améliorer la qualité de vie des personnes qui y vivent. Pour ce faire, une CDC développe des projets structurants à vocation sociale, en partenariat avec les municipalités, les citoyens, ainsi que l'ensemble des acteurs du milieu.

Quels sont les mandats d'une CDC ?

Selon les enjeux et priorités locales, les actions des CDC s'inscrivent dans différents volets :

- Concerter entre organismes pour favoriser la vie associative
- Agir comme catalyseur des partenaires et projets du milieu
- Informer sur différents enjeux locaux, régionaux et nationaux en lien avec le communautaire
- Offrir de la formation à ses organismes membres
- Soutenir ses membres en proposant des services adaptés à leurs besoins
- Participer à l'économie sociale et solidaire
- Consolider le développement sociocommunautaire de son territoire
- Promouvoir l'action communautaire autonome
- Représenter ses membres en siégeant sur diverses instances
- Travailler en partenariat avec des acteurs politiques, institutionnels et socioéconomiques
- Identifier et analyser les diverses problématiques sociales

Bénéfices et avantages

Connectée sur les réalités de son territoire

Elle connait les organismes locaux et peut vous aider à cibler leurs besoins et leurs intérêts pour mieux les rejoindre.

Créatrice de relations durables

facilitatrice, elle favorise une collaboration entre les acteurs locaux, qu'ils soient de la sphère communautaire, économique ou politique avec une approche « multiréseaux ».

Concertée à travers son milieu

Elle permet la réflexion collective pour générer des solutions en étant la seule à favoriser la concertation entre les divers organismes du milieu communautaire.

Centrée sur des solutions inclusives

Elle assure la mobilisation des citoyens et devient un tremplin pour l'initiative de nouvelles actions intersectorielles.

Créatrice de développement

Elle permet la mise sur pied de projets qui bénéficient autant aux acteurs qu'aux décideurs locaux.

UNE ANNÉE CHARNIÈRE POUR LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE

Le 13 décembre dernier marquait le 20e anniversaire de l'adoption à l'unanimité de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Un des acquis de cette loi est de doter le Québec de plans d'action intersectoriels gouvernementaux pour permettre une action directe sur les causes de la pauvreté au Québec et sur les moyens d'y faire face collectivement. Or, le 3e plan de lutte à la pauvreté, le « Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale » vient à échéance au 31 mars 2023.

Ainsi, l'année 2023-2024 sera une année charnière pour renouveler l'engagement du gouvernement du Québec envers la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Cela est d'autant plus vrai que les personnes en situation de vulnérabilité sont de plus en plus nombreuses et que les enjeux sociaux se sont complexifiés dans la dernière année. Le contexte inflationniste et la pression qui en résulte sur le coût de la vie empêchent de plus en plus de ménages de répondre à leurs besoins de base : se nourrir, se loger, se déplacer. Il est d'ailleurs difficile pour les populations vulnérables d'avoir accès aux services dont ils ont besoin. Les groupes communautaires peinent à répondre à la demande grandissante alors que les organisations elles-mêmes, incapables de demeurer attractives sur le marché du travail, font face à la rareté de la main-d'œuvre.

En somme, la TNCDC souhaite adresser au ministère des Finances l'importance de s'attaquer aux enjeux de lutte à la pauvreté en soutenant financièrement des mesures structurantes pour répondre aux besoins urgents des populations les plus vulnérables.

FINANCER ADÉQUATEMENT LES GROUPES COMMUNAUTAIRES : UN MOYEN EFFICACE DE LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE

S'il fallait encore le démontrer, la période pandémique a su mettre en lumière l'apport essentiel du milieu communautaire et son rôle de maillon incontournable du filet social québécois. Les organismes communautaires contribuent au développement social en mobilisant les citoyens et citoyennes à agir collectivement pour l'amélioration de leurs conditions de vie et pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Or, pour favoriser la participation des organismes communautaires autonomes au développement du pouvoir d'agir individuel et collectif, encore faut-il qu'ils aient les ressources suffisantes pour le faire.

+ *POINT DE RUPTURE : BESOINS CRIANTS DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES AUTONOMES*

L'adoption du plan d'action gouvernemental en action communautaire (PAGAC) est certes une avancée notable sur le plan de la reconnaissance et il a notamment permis de mieux soutenir certains secteurs.

74 %
Des organismes vivent des difficultés en lien avec la **rétention du personnel**

91%
Des organismes ont indiqué avoir des **difficultés au niveau de la charge de travail**

77%
Des organismes affirment avoir **besoin de financement supplémentaire** pour réaliser leur mission

Toutefois, la réponse gouvernementale aux besoins de l'action communautaire autonome (ACA) est encore loin d'être satisfaisante et il reste un travail important à faire sur le plan du financement à la mission des organismes communautaires, alors que les groupes sont rendus à un *point de rupture*[1].

En effet, le sous-financement chronique des missions, conjugué à des équipes de travail réduites qui sont surchargées et épuisées et qui peinent à répondre aux demandes exacerbées par la crise sanitaire, mène certains groupes vers des interruptions d'activités, voire vers des fermetures. Les besoins financiers des groupes communautaires dans un contexte d'inflation record et de non-indexation restent considérables.

Afin qu'ils puissent poursuivent leurs efforts pour répondre aux besoins des populations les plus fragilisées par la crise sanitaire et le faire dans des conditions acceptables pour les travailleurs et travailleuses, les groupes communautaires ont besoin d'être soutenus financièrement, et ce de manière substantielle, récurrente et avec l'indexation des subventions. Ils ont plus que jamais besoin des 345 millions $ réclamés par le mouvement en matière de financement récurrent à la mission globale[2], le PAGAC n'ayant répondu qu'au quart des besoins financiers du mouvement (117 M$ sur les 460 millions demandés).

RECOMMANDATION 1

Rehausser le financement à la mission de 345M$ pour répondre aux besoins urgents de l'action communautaire autonome et indexer annuellement les subventions selon la hausse des coûts de fonctionnement

+ *L'IMPACT ÉCONOMIQUE STRUCTURANT DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE*

Investir dans le milieu communautaire est payant socialement, mais il a été démontré que cela l'est également sur le plan économique. Une étude d'impact menée pour le compte de la TNCDC par la firme AppEco à l'automne 2021[3] confirme le caractère économique structurant du secteur communautaire et l'ampleur, parfois insoupçonnée, de ses retombées économiques :

[1] Observatoire de l'ACA, avril 2022 : https://observatoireaca.org/wp-content/uploads/2022/05/OACA_Rapport-sondage-2021.pdf
[2] Investissement de 117 M$ pour l'année 2022 ans en soutien à la mission globale dans le PAGAC; les groupes communautaires estiment leur besoin à 460 M$ (voir engagez-vous pour le communautaire pour le détail des revendications).
[3] AppEco, 2021. Étude de l'impact économique des CDC. https://www.tncdc.com/wp-content/uploads/2022/01/Rapport-TNCDC-final.pdf

L'étude démontre que le multiplicateur des profits est plus de cinq fois plus élevé que pour l'ensemble de l'économie, à 9,95 contre 1,75, reflétant les faibles bénéfices retenus par le secteur communautaire par rapport aux retombées indirectes et induites. En fait, tant les multiplicateurs de la production, du PIB que des profits sont supérieurs à ceux pour l'ensemble de l'économie, ce qui démontre le caractère économique structurant du secteur communautaire[4].

Financer adéquatement le milieu communautaire est donc également une stratégie efficace pour atteindre les objectifs gouvernementaux de rattrapage du Québec par rapport à l'Ontario et de combler l'écart de richesse qui nous sépare de notre voisin.

+ *LES RETOMBÉES DU REHAUSSEMENT DU FINANCEMENT À LA MISSION – L'EXEMPLE DES CDC*

La TNCDC est en mesure de faire la démonstration des impacts du rehaussement du financement à la mission sur les actions et les ressources d'un organisme et de donner des exemples concrets de ce à quoi peut servir le financement additionnel de l'action communautaire autonome. En effet, l'année 2022-2023 fut marquante pour le réseau des CDC, un secteur qui a pu bénéficier d'un important soutien financier additionnel à la mission dans le cadre du plan d'action gouvernemental en action communautaire (PAGAC). Deux mesures sont venues bonifier le soutien gouvernemental aux CDC :

- Une mesure pour appuyer la réalisation de la mission des CDC en augmentant le financement gouvernemental de 1,7 M$ d'ici 2026-2027 (mesure 1.1)
- Un soutien additionnel de 5 M$ d'ici 2026-2027, pour renforcer le réseau des CDC dans leur effort de concertation territoriale (mesure 3.1)

Bien que ces sommes ne répondent pas à l'ensemble des demandes du réseau, ce soutien à la mission permet de combler une partie significative des besoins financiers des CDC, besoins qui nuisaient au développement et à la consolidation du réseau depuis les 20 dernières années. Concrètement, ce réinvestissement a permis de:

Instaurer un « **seuil plancher** » de financement à la mission à 160 000$	Éliminer les écarts de financement et assurer enfin une **équité territoriale**	Soutenir 3 nouvelles CDC et prévoir le **développement** du réseau (1/an)	**Consolider** une partie des actions et des équipes de travail

Aussi, le financement additionnel permet d'améliorer des pratiques existantes, mais aussi d'expérimenter de nouveaux services ou procédés structurants pour les communautés. Afin d'assurer une présence accrue et un leadership dans les espaces de concertation locale, les CDC accueillent de nouvelles ressources humaines pour soutenir des tables de développement social, mais aussi pour structurer des comités de travail sectoriel et/ou multiréseaux. L'ajout de nouvelles ressources leur permet d'agir plus efficacement et déployer des actions concrètes de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (itinérance, logement, transport, sécurité alimentaire, préjugés, etc.). Des CDC peuvent maintenant déployer des événements ou des vitrines afin de favoriser la reconnaissance et la visibilité des groupes

[4] *Idem*, page 10.

communautaires. Certaines vont également réaliser des études d'impact socio-économique ou encore des enquêtes sur des sujets thématiques qui touchent leur territoire.

Par ailleurs, depuis cet été, près de la moitié des CDC ont pu, grâce à l'amélioration des conditions de travail, consolider les équipes en place, attirer et retenir les travailleurs et travailleuses expérimentés dans notre réseau[5]. Près de 60 % des CDC ont agrandi leur équipe de travail afin de répondre à la demande croissante émanant des besoins de leurs membres et de la communauté.

Nous pourrons mesurer les impacts de ce rehaussement sur la communauté et sur les individus qui la composent à plus long terme. Toutefois, nul doute que ces ressources financières additionnelles permettent aux CDC de mettre en place les conditions gagnantes afin d'agir sur l'amélioration des conditions de vie des citoyens et citoyennes. Leur capacité d'innovation sociale est décuplée, et les CDC ont dorénavant une certaine marge de manœuvre pour accompagner le développement de leur communauté.

Cela dit, si ce rehaussement est l'occasion de démontrer le potentiel d'un réseau mieux financé, il n'en reste pas moins que les sommes annoncées ne suffisent pas encore à répondre à la majorité des besoins. En fait, le réseau des CDC a obtenu 6,7 millions $ d'ici 2026-2027, alors que les consultations auprès de nos membres avaient permis d'établir des besoins de l'ordre de 8,7 millions $, dès l'année 2022. Il persiste donc un manque à gagner important de 2 millions $.

Concrètement, l'enveloppe actuelle ne permettra pas d'atteindre le budget de fonctionnement minimal souhaité pour toutes les CDC, c'est-à-dire l'équivalent de 3 ressources humaines à temps plein, si bien que certaines régions continueront d'être moins bien desservies que d'autres. Il existe au Québec une iniquité territoriale selon les ressources réellement disponibles dans les communautés.

Plus encore, le rehaussement prévu de l'enveloppe du programme de soutien financier aux CDC pour l'année 2023-2024 et les suivantes est largement en deçà de l'inflation, si bien que nos moyens diminueront avec les années. Et surtout, le cadre financier actuel ne nous permettra pas de demeurer compétitifs au niveau de l'attraction et de la rétention de la main-d'œuvre dans le contexte de rareté actuel. La TNCDC tient donc à rappeler la revendication historique du mouvement de l'action communautaire : les subventions gouvernementales doivent être indexées annuellement selon la hausse des coûts de fonctionnement.

Ainsi, nonobstant le dernier rehaussement, le réseau des CDC a besoin minimalement d'un montant de 2 millions $ dans la prochaine année afin de répondre au contexte actuel d'augmentation des besoins dans les communautés. Les CDC ont besoin d'un financement à la mission structurant et à long terme pour continuer à agir efficacement en transformation sociale.

RECOMMANDATION 2

Rehausser le financement à la mission de 2M$ des Corporations de développement communautaire et indexer annuellement les subventions selon la hausse des coûts de fonctionnement

[5] Une enquête menée en 2021 démontrait que le salaire horaire moyen dans notre réseau était nettement inférieur aux données du marché (Normandin Beaudry, 2022).

FINANCER DES MESURES STRUCTURANTES AFIN DE LUTTER VÉRITABLEMENT CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE

Alors que le plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale (PAGIEPS) prend fin en 2023, le moment est idéal pour le gouvernement du Québec de repenser les mesures et les actions en matière de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale et ainsi faire mieux que son prédécesseur. Les principes qui guident le choix des mesures aux personnes devront faire écho à la Loi, c'est-à-dire viser la réduction des inégalités sociales et l'amélioration des conditions économiques des plus vulnérables. La pauvreté et les inégalités sont le résultat d'un choix de société, de choix de nature politique (Lefèvre et *al.* 2011, Piketty, 2021).

+ *LA RESPONSABILITÉ PUBLIQUE*

Le réseau des corporations de développement communautaire considère que le gouvernement du Québec a un rôle de premier plan à jouer dans la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale à travers des mesures structurantes qui ont un réel impact sur les conditions de vie des personnes. La prise en charge collective ne peut, à elle seule, avoir un impact significatif et durable sur les causes de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

Pour lutter efficacement contre la pauvreté et l'exclusion sociale, toutes les personnes doivent avoir accès à un revenu qui leur permet de sortir de la pauvreté. Nous sommes convaincues de la nécessité que le gouvernement s'engage à assurer un revenu minimum garanti pour tous et toutes correspondant minimalement au montant de la mesure du panier de consommation. Avec la polarisation du marché du travail, cette mesure permettrait de réduire le risque que la classe moyenne se retrouve en situation de pauvreté. Par ailleurs, l'analyse de 16 projets-pilotes a démontré que le revenu de base ne décourage pas le travail de façon significative[6].

RECOMMANDATION 3

Assurer un revenu minimum garanti pour tous et toutes correspondant minimalement au montant de la mesure du panier de consommation (MPC)

La documentation a démontré le lien entre la pauvreté et les inégalités sociales de santé et soutient que des mesures transversales sont nécessaires afin de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Le revenu étant un des déterminants de la santé des populations, il n'est pas le seul. L'accès aux services en fait également partie. Les personnes en situation de pauvreté sont aux prises avec ces enjeux plus que les autres groupes.

RECOMMANDATION 4

Assurer l'accès à des services publics universels et gratuits, grâce à un réinvestissement massif dans le système de santé et de l'éducation

Par ailleurs, si l'État a la responsabilité d'agir sur la réponse aux besoins de base de la population, la réalité dans les territoires ces dernières années nous mène à identifier plus particulièrement deux enjeux sur lesquels il est primordial d'agir rapidement : le logement et le transport collectif.

[6] Richard GILBERT et *al.*, 2018.

Le réseau des CDC est bien au fait de l'impact de la crise du logement sur les communautés locales et, face au manque de solutions disponibles sur les territoires, convient que le logement est une priorité et que des solutions devraient être mises de l'avant dans une éventuelle politique nationale en logement. Le budget actuel de 286 millions$ destinés à améliorer le logement social au Québec est dérisoire, face à la crise du logement et la hauteur des besoins. On estime qu'il manque encore 50 000 logements sociaux[7].

RECOMMANDATION 5

Déployer une politique nationale en logement, qui comprendrait au moins la construction de 50 000 logements sociaux

Aussi, plusieurs CDC sont au cœur des projets de tarification sociale des transports qui apparaît comme une partie de la solution aux problèmes de mobilité dans les communautés. Le réseau recommande de financer de façon substantielle et récurrente *la tarification sociale* en transport en commun, tout en s'assurant que *l'accès universel* et *la desserte* soient envisagés dans un tout plus cohérent. En effet, la TNCDC croit que la tarification sociale ne saurait répondre adéquatement aux besoins des plus vulnérables que si ces trois piliers du droit à la mobilité sont réunis.

RECOMMANDATION 6

Financer de façon substantielle et récurrente la tarification sociale en transport en commun, tout en s'assurant de l'équité territoriale et que l'accès et la desserte soient pensés dans un tout cohérent.

Enfin, la TNCDC invite le gouvernement du Québec à revoir la fiscalité de l'État de façon à réduire les inégalités de richesse, qui sont un frein à la croissance économique. Plusieurs solutions fiscales sont proposées par la Coalition main rouge avec lesquelles on estime pouvoir récupérer 10 milliards $ pour les réinvestir dans les services et programmes sociaux[8].

RECOMMANDATION 7

Revoir la fiscalité de l'État de façon à réduire les inégalités de richesse.

+ *L'ACTION COLLECTIVE CONCERTÉE*

Le réseau des CDC croit en la prise en charge des milieux par les acteurs locaux concernés, qui sont en l'occurrence les populations qui vivent la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi que les organismes communautaires qui les accompagnent au quotidien. Il est donc essentiel de prévoir des leviers financiers pour soutenir l'action collective concertée dans les territoires, notamment à travers les Alliances pour la solidarité et le Fonds québécois d'initiatives sociales[9]. Avoir accès à plus de ressources dans les communautés permettrait d'offrir le soutien nécessaire aux personnes les plus vulnérables dont les besoins ont été exacerbés par la crise sanitaire.

Cela dit, afin d'avoir un effet structurant dans les milieux, les initiatives doivent être financées sur un horizon de 5 ans et profiter d'enveloppes beaucoup plus conséquentes et adaptées à la réalité et aux besoins des milieux. Le budget de 160 millions $ dédié aux Alliances, prévu au dernier plan d'action, a été

[7] https://www.frapru.qc.ca/revendications-quebec/
[8] https://www.nonauxhausses.org/wp-content/uploads/10milliardsdesolutions2021.pdf
[9] Mesure 11 du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale (PAGIEPS)

nettement insuffisant pour soutenir la participation sociale des personnes et des familles à faible revenu et mobiliser les milieux.

Par ailleurs, nous exhortons le gouvernement à prévoir également des sommes additionnelles pour les périodes entre les différents plans d'action en lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale afin d'assurer une continuité des projets d'un plan d'action à l'autre. L'amélioration des conditions de vie des citoyens et citoyennes ne peut être envisagée à court terme alors que la visée transformationnelle de ces initiatives se conçoit dans une temporalité à plus ou moins long terme.

RECOMMANDATION 8

Rehausser le budget des Alliances pour la solidarité et prévoir des fonds pour soutenir les initiatives en expérimentation d'un plan d'action à un autre

De plus, la TNCDC souhaite mettre de l'avant un outil puissant pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale : le développement social. Ce dernier devrait être reconnu au même titre que le développement économique et il est grand temps que l'on pense réellement le développement de nos communautés de façon intégrée, structurante et durable au Québec.

Pour les CDC, le développement social désigne l'amélioration des conditions et de la qualité de vie, la réduction des inégalités, la justice sociale et le renforcement des potentiels individuels et collectifs par la participation active et intersectorielle d'acteurs communautaires, municipaux, institutionnels et étatiques ainsi que de la société civile. Propulsé par les CDC, il s'ancre dans une perspective de transformation sociale et répond aux réalités spécifiques de chaque territoire dans une optique de lutte à la pauvreté.

Le développement social devrait s'organiser et se doter de plan d'action concerté sur tous les territoires. Il y a urgence de mettre à la disposition des communautés des leviers financiers qui permettraient de réduire l'iniquité entre les démarches ou instances de développement social existantes et de soutenir l'émergence de nouvelles démarches là où les milieux sont peu ou pas organisés.

Plus que jamais, la concertation prend tout son sens quand des enjeux comme le logement ou le transport affectent autant les populations vulnérables que les entreprises qui souhaitent se développer et parer à la pénurie de main-d'œuvre, notamment via des mesures d'immigration. Pas de logement, pas d'employés ! Les milieux connaissent leurs besoins et devraient avoir les moyens de mettre de l'avant des solutions structurantes et concertées pour y répondre. Surtout, en amont des projets, il y a d'abord des entrepreneurs sociaux à soutenir et des synergies à créer pour maximiser l'utilisation des ressources d'un territoire et penser à un impact structurant et à plus long terme dans le milieu. Toutefois, cela n'aurait de succès que si ces efforts étaient conjugués à l'engagement de l'État à mettre en place des mesures pouvant répondre aux grands défis auxquels le Québec est confronté.

RECOMMANDATION 9

Reconnaitre l'importance du développement social au Québec en offrant des leviers financiers aux territoires

SOMMAIRE DE LA DEMANDE

Lutter efficacement contre la pauvreté et l'exclusion en finançant des mesures structurantes telles que :

1. Rehausser le financement à la mission de 345M$ pour répondre aux besoins urgents de l'action communautaire autonome et indexer annuellement les subventions selon la hausse des coûts de fonctionnement

2. Rehausser le financement à la mission de 2M$ des Corporations de développement communautaire et indexer annuellement les subventions selon la hausse des coûts de fonctionnement

3. Assurer un revenu minimum garanti pour tous et toutes correspondant minimalement au montant de la MPC

4. Assurer l'accès à des services publics universels et gratuits, grâce à un réinvestissement massif dans le système de santé et de l'éducation

5. Déployer une politique nationale en logement, qui comprendrait au moins la construction de 50 000 logements sociaux

6. Financer de façon substantielle et récurrente la tarification sociale en transport en commun, tout en s'assurant de l'équité territoriale et que l'accès et la desserte soient pensés dans un tout cohérent

7. Revoir la fiscalité de l'État de façon à réduire les inégalités de richesse

8. Rehausser le budget des Alliances pour la solidarité et prévoir des fonds pour soutenir les initiatives en expérimentation d'un plan d'action à un autre

9. Reconnaitre l'importance du développement social en offrant des leviers financiers aux territoires

RÉFÉRENCES

AppEco, 2021. Étude de l'impact économique des Corporation de développement communautaire : 18 pages. https://www.tncdc.com/wp-content/uploads/2022/01/Rapport-TNCDC-final.pdf

Coalition main rouge (page consultée le 25 janvier 2023) : https://www.nonauxhausses.org/wp-content/uploads/10milliardsdesolutions2021.pdf

Engagez-vous pour le communautaire (page consultée le 18 janvier 2023) : https://engagezvousaca.org/accueil/les-revendications/

GILBERT, Richard, A. MURPHY, Nora, STEPKA, Allison, BARRET, Mark et Dianne WORKU, 2018. *Would a Basic Income Guarantee Reduce the Motivation to Work? An Analysis of Labor Responses in 16 Trial Programs,* Berlin/Boston, Walter de Gruyter GmbH : 13 pages.

Gouvernement du Québec, 2017. *Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023* : 48 pages

LEFÈVRE, Sylvain, BOISMENU, Gérard et DUFOUR, Pascale, 2011. *La pauvreté : Quatre modèles sociaux en perspective*. Nouvelle édition [en ligne]. Montréal : Presses de l'Université de Montréal (généré le 18 janvier 2023). Disponible sur Internet : <http://books.openedition.org/pum/4399>. ISBN : 9782821897632. DOI : https://doi.org/10.4000/books.pum.4399.

Le Front d'action populaire en réaménagement urbain (page consultée le 18 janvier 2023) : https://www.frapru.qc.ca/revendications-quebec/

Normandin Beaudry, 2022. Rémunération globale. Étude fermée – Résultats régionaux : 28 pages

Observatoire de l'ACA, 2022. *Point de rupture. Impacts de la crise de la COVID-19 sur les organismes d'action communautaire autonome* : 16 pages.
https://observatoireaca.org/wp-content/uploads/2022/05/OACA_Rapport-sondage-2021.pdf

Piketty Thomas, 2021. Une brève histoire de l'égalité, Seuil : 351 pages.

TNCDC
TABLE NATIONALE
DES CORPORATIONS DE
DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

MARIE-LINE AUDET
DIRECTRICE GÉNÉRALE
DG@TNCDC.QC.CA
135 RUE RADISSON, BUREAU 1 TROIS-RIVIÈRES
(QUÉBEC) G9A 2C5
819-840-3373